



SYNTHESE POUR REUSSIR UNE DEMONSTRATION CHIENS DE TROUPEAU DANS UNE MANIFESTATION PROFESSIONNELLE

1. OBJECTIFS DE LA DEMONSTRATION

- ✓ Montrer dans quelles situations de travail, un chien peut être utilisé sur une exploitation (recherche, déplacement d'animaux, tri, chargement en bétailière...);
- ✓ Promouvoir le chien de troupeau comme étant un « outil » qui permet de gagner du temps, de simplifier et de sécuriser le travail sur le troupeau au quotidien;
- ✓ Donner envie aux utilisateurs de s'équiper d'un chien de travail et de se former;
- ✓ Faire connaître les différentes formations existantes sur le chien de troupeau et susciter une demande de formation dans le public (éleveurs et salariés agricoles).

La clé de sa réussite se situe principalement dans sa PREPARATION. D'un point de vue pratique, il vaut mieux rester sur des exercices simples mais toujours réussis.

2. LES ELEMENTS INDISPENSABLES

- ✓ **Le démonstrateur** : capable de justifier ses aptitudes à animer la démonstration (liste des formateurs « chiens de troupeau » agréés par l'Institut de l'Élevage <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>).
- ✓ **Le chien de troupeau** : l'intervenant doit avoir au moins un chien expérimenté et si possible, un ou plusieurs jeune(s) chien(s) en cours de dressage.
- ✓ **Les animaux** : 5 à 7 génisses (12 à 24 mois) ou 15 à 20 brebis adultes ou antenaises, non gestantes et non suitées, calmes et de préférence de races allaitantes. Les animaux doivent provenir d'un seul élevage, être issus d'un même lot et avoir l'habitude d'être manipulés au chien.
- ✓ **Le terrain** : pour des bovins, une parcelle au minimum de 1 ha (100 m × 100 m) clôturée avec au minimum 2 fils ou rubans électriques ; pour des ovins, une parcelle de 0,25 ha (50 m x 50 m) clôturée avec du grillage à moutons (sinon des filets électrifiés). Pour éviter que le public ne soit en contact avec la clôture électrifiée, il faut la doubler par de la rubalise à environ 1,5 mètres sur tout le périmètre. Pour concentrer le public près de la sono, limiter l'accès à la parcelle sur un seul côté (par un grillage à mouton ou des barrières de ville, empêchant ainsi les enfants ou les chiens de franchir la clôture).
- ✓ **La Sonorisation** : de qualité avec micro-cravate HF

Important : les chiens et les animaux doivent être à jour des obligations sanitaires et d'identification.

| CE QU'IL FAUT FAIRE | CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE |
|--|--|
| Bien avant le jour J | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Signaler la démonstration à la DD(CS)PP ; • Vérifier que l'organisateur souscrit une police d'assurance couvrant l'ensemble des risques ; • Présenter un cahier des charges à l'organisation, convenir de « qui fait quoi » et du contenu de la démonstration ; • Réunir les animaux (bovins ou ovins) et choisir une parcelle de démonstration judicieusement localisée et de taille adéquate selon les critères précités ; • Installer les clôtures pour la sécurité des animaux et du public ; • Rassembler le matériel nécessaire à la réalisation de la démonstration et le positionner sur la parcelle ; • Programmer et coordonner les différentes animations pour optimiser la présence du public et annoncer des horaires sur un programme. | <ul style="list-style-type: none"> • Oublier de faire le point sur les assurances : l'accident reste possible ; • Programmer plusieurs animations en même temps : division du public, discours et musiques parasites... ; • Choisir des animaux trop familiers, allotés le jour même et non habitués au chien, en faire une épreuve de force ; • Faire une démonstration dans un espace trop restreint : risques accrus d'échecs pour le passage des obstacles ; • Laisser des animaux à côté de la parcelle de démonstration : aspiration des animaux manipulés ; • Espacer trop les piquets supportant la rubalise : si elle flotte au vent, elle risque d'effrayer les animaux ; • Sous-estimer les besoins de sécurité en termes de clôtures, de protection du public et des animaux : une brebis affolée peut foncer dans un filet et arracher tout le périmètre délimité seulement par un filet ; • Sonorisation absente ou inadaptée. |
| La veille de la démonstration | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Si ce n'est pas déjà fait, installer sur la parcelle de démonstration tout le matériel nécessaire (clôtures, barrières, etc.) ; • Signaler par un panneau la présence d'une démonstration chiens de troupeau et les horaires ; • Demander à l'AUCT locale de disposer vers la zone de rassemblement du public tout élément d'information permettant de la faire connaître ; • Parquer les animaux dans la parcelle de la démonstration avec du foin et de l'eau pour qu'ils s'habituent à l'ambiance sonore et visuelle ; • Prendre en main le troupeau ; • Vérifier le bon fonctionnement du matériel. | <ul style="list-style-type: none"> • Penser que l'on pourra tout installer correctement le jour J et que tout fonctionnera ; • Ne pas localiser correctement la parcelle de démonstration dans la manifestation, surtout si celle-ci est importante (le public n'étant pas au RV) ; • Parquer les animaux ailleurs que sur la parcelle de démonstration, surtout si cette zone de parcage est trop isolée et/ou si, sur le trajet d'amenée vers la parcelle de démonstration, celui-ci est parsemé d'éléments susceptibles de les effrayer : fanions, drapeaux, etc. ; • Considérer que la prise en main du troupeau est inutile et ne pas prendre du temps pour manipuler les animaux au préalable. |
| Le Jour J, avant la démonstration | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le matériel, les animaux, les clôtures et la sonorisation ; • S'assurer qu'il n'y a pas d'intervenant dans la parcelle autre que le démonstrateur et émettre un message d'avertissement au micro ; • Anticiper les questions récurrentes du public. | <ul style="list-style-type: none"> • Oublier de préparer ses commentaires ; • Commencer la démonstration sans tester le bon fonctionnement de la sonorisation ; • Ne pas prévoir de protection de la sonorisation en cas d'intempéries. |